

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE Service à la population d'accompagnement inter-hameaux OZ EN OISANS - 2024-2025

Service d'accompagnement mis en place et exploité par l'organisateur, la Commune d'Oz-En-Oisans

### ARTICLE 1 - Définitions :

Le terme Client désigne le titulaire d'un droit de service d'accompagnement en cours de validité qu'il a préalablement réservé et payé en ligne

# ARTICLE 2 - Respect des règles

Le paiement en ligne est associé à une réservation en ligne et donne droit à un aller/retour en accompagnement d'un des arrêts dans le hameau désigné comme point de départ vers la station (ou retour équivalent), tel que défini sur la plateforme de réservation. Le lieu et le nombre de personnes doit être respecté. Le client doit être en mesure de s'identifier comme titulaire de cet accès qui doit correspondre au site de départ et arrivée sélectionné.

# ARTICLE 3 - Responsabilités

La Commune d'Oz-En-Oisans ne pourra être rendu responsable que des dommages résultant d'une faute de son personnel ou d'un défaut du matériel utilisé par ses préposés. Dans tous les autres cas, la responsabilité de la Commune d'Oz-En-Oisans ou de ses préposés ne pourra être engagée.

# ARTICLE 4 – Incidents

Les Clients sont responsables des incidents ou tout autre accident corporel ainsi que des dégâts matériels qu'ils pourraient causer à l'intérieur du véhicule par maladresse, par malveillance ou par suite de l'inobservation des simples règles de bonne conduite ou des prescriptions données par le chauffeur. La ceinture de sécurité est obligatoire.

# ARTICLE 5 - Rendez-vous

Les Clients doivent respecter l'horaire et le lieu de rendez-vous, le chauffeur fera diligence pour respecter ceux-ci, en cas de non-présentation du client à l'heure du rendez-vous sélectionné, le chauffeur continuera sa tournée. Les Clients doivent prendre, en toutes circonstances, les précautions nécessaires pour se signaler au lieu de rendez-vous et faire preuve de la plus grande prudence en bordure de route.

# ARTICLE 6 - Accès

9.1 Accès - L'accès à ce service d'accompagnement est limité en nombre et en fréquence et est valable exclusivement pour un aller et retour aux heures sélectionnées. La validité du moyen d'accès peut être contrôlée à tout moment, notamment lors de la montée dans le véhicule. Des poursuites pourront être engagées contre les personnes présentes sans y avoir été autorisées ou ne pouvant justifier d'un titre d'accès en cours de validité

9.2 Comportement - Toute personne ayant un comportement frauduleux ou agressif se verra interdire l'accès au véhicule. Il est interdit de dégrader, de souiller ou détériorer le véhicule, de fumer.

Les animaux sont interdits dans le véhicule

# ARTICLE 7 – Tarifs – remboursements

Un tarif unique (tous âges) est mis en place, tel que précisé lors du paiement en ligne. Le tarif unitaire est précisé lors de la réservation, il s'applique par multiple au nombre de places réservées dans la limite des places disponibles et dans la limite de 5 places par réservation sur un même dossier.

# ARTICLE 8 – Horaires et conditions de circulation

Le service est ouvert aux usagers du lundi au vendredi lors des périodes de vacances scolaires françaises hivernales à l'occasion des fêtes de Noêl / Jour de l'An et des vacances de février.

Le service ne fonctionne pas les jours fériés.

Les horaires sont précisés lors de la réservation ou sur le site dédié pour information.

Les réservations doivent être validées au plus tard à 17 h 00 la veille du jour de trajet choisi.

Il n'est pas possible de réserver plus d'un trajet à l'avance pour chacun des jours d'ouverture, cependant chaque jour la réservation peut être reformulée

Le service peut être suspendu ou annulé par l'organisateur en fonction des conditions météorologiques.

ARTICLE 9 – Annulation ou cas de force majeure En cas d'annulation du fait de l'organisateur, le remboursement sera automatique. Dans tout autre cas suivre les indications portées à l'article suivant

# ARTICLE 10 – Information, réclamation

Toute demande d'information ou réclamation est à formuler par courrier à l'adresse de la Commune d'Oz-En-Oisans ou par mail : <a href="mailto:secretariat@mairie-oz.fr">secretariat@mairie-oz.fr</a>